

Fanny Lacroix est désigné secrétaire de séance.

✓ **Intervention de M. Xavier PICART- Sté ORANGE**

L'intervention de M Picart concerne l'aménagement numérique du territoire sur ses 2 volets :

- Réseau fixe
- Couverture mobile

✓ **Concernant le New Deal**

Le New Deal est un accord entre l'Etat et les opérateurs qui vise à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français, où qu'ils habitent. Les objectifs sont les suivants :

- Généraliser la 4G sur l'ensemble du réseau existant à fin 2020 ;
- Améliorer la couverture des axes de transport ;
- Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments ;
- Proposer une offre de 4G fixe dans les territoires où l'accès internet fixe est insuffisant ;
- Assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes : c'est **le dispositif de couverture ciblée**.

La 5G n'est pas d'actualité dans le Trièves. Elle est prioritairement développée dans les métropoles où est constatée une saturation du débit 4G.

✓ **Concernant la maintenance du réseau**

En tant qu'aménageur numérique du territoire, Orange assure la maintenance du réseau (poteaux, chambres...) en confiant ces missions à des prestataires extérieurs.

M. Picart invite les communes à signaler tout incident sur les équipements du réseau sur l'espace interactif « Signal Réseaux ». Chaque commune possède un identifiant et un mot de passe. Si ce n'est pas le cas, se rapprocher de M. Picart. Privilégier cet espace numérique plutôt que le numéro d'appel !

✓ **Concernant l'implantation de pylônes**

Les Maires des communes de Mens, Monestier du Percy, le Percy interpellent M. Picart sur les demandes d'implantation de pylônes, par différents opérateurs, laissant craindre une multiplication de ceux-ci dans le paysage Triévois.

En réponse :

- Difficile de s'opposer à la demande d'un opérateur qui souhaite installer un pylône sur un terrain privé hormis par le dialogue avec ce dernier et éventuellement avec l'appui du Préfet
- Les pylônes peuvent accueillir des antennes 5G par une rehausse, si nécessaire, des pylônes existants mais il est rappelé que la 5G n'est pas une perspective d'actualité pour le Trièves
- 2 pylônes peuvent cohabiter sur une même commune et à 1 km à vol d'oiseau si ceux-ci répondent à des objectifs distincts : couverture de la RD 1075 et amélioration couverture 4G de la commune par exemple

Jérôme Fauconnier exprime l'inquiétude du territoire concernant une implantation multiple et anarchique de pylônes dans le Trièves et de ses impacts sur le paysage.

Il rappelle la Charte élaborée par le territoire sur l'implantation des éoliennes qui donne un cadre et affirme la volonté des élus en la matière. Il suggère de s'engager dans l'élaboration d'une charte au sujet des pylônes sur la base des projets des différents opérateurs. La concertation devient nécessaire et urgente, en particulier avant le dépôt d'une déclaration préalable qui laisse peu de temps (1 mois) aux communes pour se prononcer et dialoguer avec l'opérateur.

M. le Préfet sera interpellé sur cette nécessité et invité à réunir les opérateurs en présence des élus du Trièves pour donner une visibilité au territoire.

- Approbation du compte rendu du conseil du 14 décembre 2020
→ **Adopté à l'unanimité**

DELIBERATIONS

✓ **Débat d'orientation budgétaire**

Même si la loi n'impose pas à la communauté de communes du Trièves d'instaurer un Débat d'Orientation Budgétaire au sein de son conseil (EPCI devant comporter au moins une commune de 3500 habitants et plus), celui est organisé pour informer les élus communautaires :

- De l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement ;
- Des orientations envisagées en matière de programmation d'investissement et les perspectives d'emprunt pour l'exercice
- Des choix envisagés en matière de fiscalité

Après un rappel des compétences et des moyens de la CCT, Jean Louis Goutel présente le résultat attendu au CA 2020 des budgets financés par la fiscalité (+314 K€) et le résultat prévisionnel 2021 issus de la synthèse des comités budgets (- 638 K€).

Il est constaté une importante dégradation du résultat financier en 2021 qui s'explique en majeure partie par une consolidation des dépenses structurelles de la CCT (frais de personnel notamment) et le report d'actions de l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

Un nouveau travail entre l'exécutif et les services devrait permettre de réduire le déficit prévisionnel mais un travail devra être engagé en 2021 pour examiner différentes mesures permettant de retrouver des marges de manœuvres nécessaires à la poursuite des actions de développement sur le territoire et préparer ce dernier aux évolutions possibles des compétences (mobilité) et des enjeux post crise sanitaire.

Une réflexion sera menée autour de 3 leviers possibles :

- Baisser les dépenses et donc l'intervention de la CCT sur le territoire
- Augmenter le produit fiscal par une hausse du taux de Foncier Bâti
- Examiner avec les communes la répartition des missions et des ressources du territoire entre elles et la CCT. Ce travail devrait aboutir à la tenue d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

2021 sera également une année de travail pour la commission finances autour de différents thèmes : ressources humaines, missions de développement, fiscalité, CLECT... afin que les délégués communaux appréhendent mieux les enjeux financiers du territoire et s'en fassent l'écho au sein des conseils municipaux.

Synthèse des débats et des avis exprimés :

- Importance de poursuivre l'action de la CCT dans un contexte de crise sanitaire et en particulier des acteurs du territoire.
- Particularité de la CCT de gérer de nombreux services à la population sur le territoire. Ces services demandent d'importants moyens en ressources humaines et financiers
- Nécessité de retrouver des marges de manœuvre pour répondre aux enjeux de développement du territoire, lever des financements et en faire bénéficier le territoire. Débat à mener entre services et actions de développement.
- Les finances du bloc communal montrent un important fonds de roulement disponible pour les communes par rapport à la CCT au regard de la répartition des charges. Réflexion à mener sur la répartition des ressources et la répartition de l'exercice des compétences entre communes et communauté de communes.
- Comment associer les habitants à ces réflexions ? à travers une meilleure communication à leur attention et par le rôle que peuvent jouer les conseillers municipaux dans leurs communes.

→ **Le conseil communautaire prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.**

✓ **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un adjoint technique entre la CCT et l'EHPAD Age d'or pour l'année 2021**

La convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent à l'Age d'Or est arrivée à son terme le 31 décembre 2020. Il est proposé de renouveler pour 2021 cette convention en maintenant le temps de travail à 20 heures hebdomadaires (soit 57.14%) d'un adjoint technique compte tenu des besoins de l'EHPAD. Le coût annuel facturé à l'EHPAD s'élève à 21223€ pour ce temps de mise à disposition de 20 heures hebdomadaires. Le conseil communautaire est invité à approuver la convention.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Convention de mise à disposition pour régularisation**

Fin 2019 et en 2020 une aide-soignante de l'EHPAD l'Age d'Or, inapte médicalement à ce métier, a suivi une formation de reconversion vers les métiers administratifs et a été placée en renfort / immersion dans des services de la CCT. Afin de ne pas faire peser sur l'EHPAD le coût financier de ce poste, alors que l'agent est nécessairement remplacé dans l'établissement sur les fonctions d'aide-soignante, il est proposé qu'une convention de mise à disposition de cet agent de l'EHPAD vers la CCT soit rédigée et que la CCT rembourse à l'EHPAD le coût 2020 de ce poste soit 29188,12 euros.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Cession d'immeubles du domaine privé intercommunal**

La communauté de communes du Trièves est propriétaire d'un patrimoine immobilier privé. Ces biens sont inutilisés et pourraient rapidement se dégrader. Il est proposé de procéder à leur mise en vente afin de financer des programmes d'investissement de la communauté de communes (Maison de pays à Clelles, maison de santé à Mens).

Il peut être envisagé une mise en vente aux enchères par procédure notariale interactive dénommée « immo interactive ». Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la vente des biens suivants par procédure notariale interactive :
 - ✓ Maison de la gare à Clelles- parcelle AC 389
 - ✓ Ex- Maison Pertille à Mens- parcelle AM 11
- De fixer un prix de réserve net vendeur (prix minimum de vente) sur la base du prix fixé par France Domaines, soit :
 - ✓ Maison de la gare à Clelles : 90 000 €
 - ✓ Ex-Maison Pertille à Mens : 75 000 €
- De désigner Me Exartier à Grenoble à l'effet de procéder à la vente par adjudication des biens concernés

A l'issue de la procédure, le conseil communautaire sera invité à délibérer soit pour abandonner la procédure si les offres sont inférieures au prix de réserve fixé, soit pour approuver les ventes au « mieux disant ».

Confirmation est donnée que les 2 parcelles sont situées en zone U et que les maisons sont habitables.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **LEADER- Désignation d'un nouveau membre du collège privé au sein du comité de programmation**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 juillet 2015 portant désignation des membres du collège privé du comité de programmation du programme Leader 2014-2020 ;

Vu la démission de M. Olivier BAUP en tant que membre titulaire du collège privé du comité de programmation, Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de ce collège, M. Sylvain Pascal, Agriculteur, est proposé comme nouveau membre titulaire du collège privé du comité de programmation du programme Leader 2014-2020.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Convention relative au cofinancement de la mission locale Alpes Sud Isère**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de cofinancement de la mission locale Alpes sud Isère. Le montant de la participation est fixé à 1,95 € par habitant pour l'année civile 2021. Le montant de la participation de la CCT s'élèvera à : 10 060 x 1,95 € = 19 617 €

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Tarifs FORMATION BAFA et convention de formation avec CEMEA Rhône Alpes- Année 2021**

Action de la politique jeunesse depuis plusieurs années, le soutien financier à la formation BAFA est un outil efficace de mise en lien et d'accompagnement des jeunes de 17 à 21 ans. Cette action est inscrite dans les projets du contrat enfance jeunesse signée avec la caisse d'allocation familiale de l'Isère et s'inscrit dans le contrat territorial Jeunesse du département.

Les jeunes, pour bénéficier de l'accompagnement BAFA par la Communauté de Communes du Trièves, doivent respecter les conditions suivantes :

- Avoir entre 17 et 21 ans
- Habiter le territoire
- Rencontrer le coordinateur jeunesse du Territoire et l'une des directrices des accueils de loisirs de Mixages et du Granjou.

- S'engager à faire son stage pratique sur l'un des accueils de loisirs ou séjours de la communauté de communes du Trièves

La Communauté de Communes finance une partie de la formation initiale BAFA et les familles le reste à charge, en fonction du quotient familial, selon la grille tarifaire proposée ci-après :

Quotient familial	Participation des familles 2021	Pour rappel : tarifs proposés en 2020
0-300	70 €	60 €
301-600	100 €	90 €
601-900	140 €	120 €
901-1200	170 €	150 €
1201-1500	210 €	180 €
1501-1800	240 €	210 €
+ de 1800	280 €	240 €

A titre indicatif, le tarif des stages de base conventionnés avec les CEMEA Rhône Alpes en 2021 est en moyenne de 433 € (496 € en internat et 370 € en demi-pension). La participation des familles correspond à un pourcentage d'environ 20 à 80%. Les jeunes peuvent obtenir des aides complémentaires à l'issue de leur formation (CAF et région).

Le conseil de communauté est invité à

- Autoriser la mise en application des tarifs ci-dessus appliqués à l'accompagnement de 10 jeunes / an
- Approuver la convention de formation BAFA-BAFD 2021 avec CEMEA Rhône-Alpes

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ Programme « action collective familles » Demande de subvention auprès du Réseau d'écoute, d'aide et d'appui aux parents

Dans le cadre du développement des actions Collectives Familles à l'échelle du Trièves, il est proposé de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité relatif au cadre de priorité des actions et des besoins sociaux. De plus, le contexte de la pandémie nous force à être davantage présent auprès des parents du territoire.

Ainsi, la communauté de communes sollicite le REAAP à hauteur de 10 600 € pour financer 5 projets qui se construisent en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire (Département, collèges, Réseau Jeune, écoles, délégués des parents ...).

- Une soirée débat + 3 groupes de parole de parents sur le deuil et la maladie sur tout le Trièves.
- Une action forte sur le harcèlement scolaire en lien avec les écoles et les collèges : une journée de formation interprofessionnelle, une soirée débat en direction des parents + une ½ journée de formation échange professionnels/parents afin de construire des actions concrètes.
- Des actions en direction des parents d'adolescents : poursuite du travail sur les écrans et « mon ado et la fête » avec comme thématiques abordées cigarette, drogue, alcool et égalité filles/garçons.
- A destination de tous les parents du territoire, un cycle d'ateliers parentaux sur les Compétences Psycho Sociales de parents : 11 séances de 2h de formation/échange avec une psychologue.
- Une action sur le secteur de Mens en direction des parents, des familles. Des sorties à la journée en extérieur pendant les vacances scolaires sur l'année 2021.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation extérieures	10 600	REAAP- CAF de l'Isère	10 600
Frais de com°	500	CC Trièves	3 544
Frais de personnel	3 044		
TOTAL	14 144	TOTAL	14 144

Le conseil de communauté est invité à approuver ce programme d'actions (prévu au BP 2021) et à autoriser le Président à solliciter le REAAP- CAF de l'Isère à hauteur de 10 600 €.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Chaufferie bois et réseau de chaleur de Mens- Fin de Délégation de service public et choix d'un nouveau mode de gestion**

La chaufferie bois et le réseau de chaleur le Mens réalisés au cours de l'année 2009 par la communauté de communes du Mens sont exploités par la société ECHM par contrat d'affermage depuis le 4 novembre 2009. Considérant que ce contrat d'affermage, d'une durée initiale de 12 ans, prend fin le 3 novembre 2021, il convient que le conseil communautaire se positionne sur le futur mode de gestion de ce service.

La communauté de communes a fait appel en 2020 au cabinet KAIROS pour étudier les modes de gestion possible et en particulier la reprise en régie dotée de l'autonomie financière de la gestion du réseau de chaleur de Mens. En effet, la gestion du service sous contrat d'affermage montre que les charges d'exploitation du fermier et la nécessité pour lui de tirer un bénéfice commercial de l'exploitation rendent ce service peu attractif pour lancer une nouvelle délégation de service public.

L'étude a également montré que le tarif de vente de chaleur (€/kWh) serait quasi-identique en régie qu'en affermage.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'opter pour une gestion en régie dotée de la seule autonomie financière du réseau de chaleur de Mens et, dans ce cadre, de lancer une consultation en vue de recruter un bureau d'études pour accompagner la CCT dans la constitution de cette régie.

Le bureau d'études sera également invité à examiner l'option EPIC pour la gestion de la chaufferie.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Compétence « Mobilité » - Adhésion à l'association AGIR pour un accompagnement à la prise de décision**

La Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) invite les communautés de communes à se prononcer d'ici le 31 mars 2021 sur la prise de compétence « mobilités »

Afin d'accompagner la commission « Développement-Durable – Mobilités » dans cette réflexion, préalablement à une présentation des scénarios possibles et de leurs conséquences en conseil communautaire, il est proposé de se faire accompagner par un bureau d'études, notamment pour être conseillé sur les impacts juridiques et financiers des différents scénarios.

La proposition de l'association AGIR, en partenariat avec le bureau d'études Mobhills, a retenu l'attention de la Communauté de communes du Trièves pour plusieurs raisons :

- Son expertise juridique et financière,
- Son approche de l'accompagnement,
- Son tarif très concurrentiel.

Le coût total de cet accompagnement est de 12 660 € HT, dont 5 000 € HT d'adhésion à l'association AGIR. Ainsi, en plus de l'accompagnement à la prise de décision sur la compétence mobilité, l'adhésion à l'association AGIR permettra à la communauté de communes du Trièves de bénéficier de plusieurs services durant l'année :

- Un service d'assistance pour des questions/réponses.
- Des études personnalisées lorsque notamment les questions posées demandent notamment une étude plus poussée. L'adhésion comprend notamment un crédit de 5 journées d'assistance.
- Des formations opérationnelles dans le cadre de la cotisation qui couvrent tous les domaines de la mobilité : élaborer un plan de mobilité, la gestion directe d'un réseau de transport, cycle vélos et modes actifs, la fiscalité des transports publics...
- Des échanges et partages de pratiques et de connaissances via l'accès à des groupes de travail spécifiques, une plateforme d'information réservée aux adhérents, des journées d'échanges, un colloque annuel...

Le conseil de communauté est invité à :

- Approuver l'accompagnement de l'association AGIR dans le cadre de sa réflexion sur la prise de compétence « Mobilités » et l'adhésion à l'association AGIR pour l'année 2021 pour un montant de 6000 €,
- Désigner Christian Roux comme représentant titulaire auprès d'AGIR

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Convention de prêt des vélos à assistance électrique de la Communauté de communes du Trièves pour des personnes en précarité**

Engagée dans le programme « Territoire à énergie positive » depuis mars 2014, la CC Trièves a bénéficié d'une enveloppe de 2 000 000 € du Ministère de la transition écologique et solidaire pour conduire son projet de transition énergétique. Ces fonds ont permis d'acquérir un parc de 20 vélos à assistance électrique pour favoriser la mobilité douce sur le territoire par des prêts à long terme à des particuliers. Les élus ayant acté en délibération du

Le problème de mobilité étant un frein à l'insertion pour les personnes en recherche d'emploi et de plus en plus d'habitants ayant recours au vélo pour leurs déplacements inter villages, mais dans un territoire relativement accidenté, le vélo à assistance électrique permet de faciliter des déplacements de plus grande distance. Ainsi, la Communauté de communes du Trièves se propose de soutenir une action de « mobilité solidaire » en mettant 5 vélos à assistance électrique de sa flotte à disposition de personnes en recherche d'emploi, au RSA ou engagé dans le projet TZCLD pour se rendre plus facilement sur un lieu de travail potentiel, d'aller à des rendez-vous ou de participer à des actions dans le domaine de l'insertion, dont le projet TZCLD.

Cette action expérimentale est soutenue par une subvention octroyée par la Conférence Territoriale de solidarité pour 8 mois entre début mars 2021 et fin octobre 2021 et correspond à une contribution à l'entretien et à l'assurance des vélos concernés, à la charge de la Communauté de communes. La crise sanitaire n'ayant pas permis la remise de ces vélos, il est envisagé de le faire à partir de mars 2021.

Les 5 personnes concernées seront sélectionnées sur des critères prioritaires de domiciliation dans un village non desservi par des transports en commun et sur un engagement dans un processus de formation, de recherche d'emploi, de participation à la vie sociale. Cette expérimentation donnera lieu à une évaluation. Le bénéficiaire s'engage à prendre soin du VAE et à prendre à sa charge le montant de la facture de réparation si des éléments ont été perdus, cassés ou abimés par celui-ci.

Le conseil de communauté est invité à approuver la nouvelle convention de prêt des vélos à assistance électrique spécifique à la mobilité solidaire.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Action d'autodiagnostic énergétique accompagnée sur la commune de Mens dans la convention TEPOS avec l'ADEME**

Engagée dans le programme « Territoire à énergie positive » (TEPOS) depuis mars 2014, la CC Trièves a lancé un deuxième programme d'actions TEPOS en signant une convention avec l'ADEME, n°17RAC0131, pour la période 2018 – 2020.

Ce programme d'action TEPOS comprenait la réalisation dans une commune d'une action expérimentale d'autodiagnostic énergétique accompagnée. Ayant reçu deux candidatures (Châtel-en-Trièves et Mens), les élus ont retenu en premier lieu la candidature de Châtel-en-Trièves qui correspondait au profil type de commune recherchée. Cette action a démarré en janvier 2021.

Cependant, la candidature présentée par Mens étant aussi très intéressante, il est proposé que l'expérimentation puisse se dérouler également à Mens en adaptant la méthodologie à la dimension de ce bourg centre. Le budget d'origine ne permettant pas de financer en totalité un second site d'expérimentation, il est proposé que la commune de Mens participe financièrement à l'action.

Ainsi, la Communauté de communes du Trièves s'engage à payer l'ensemble de l'action à hauteur de 3 000 € à l'association Kerléa pour la réalisation de l'action. En contrepartie, la commune de Mens s'engage à verser à la Communauté de communes du Trièves un cofinancement de 2 395,60 €. La partie engagée par la Communauté de communes sera présentée au titre du reliquat de la convention TEPOS avec l'ADEME. ». Cette action sera engagée dès février 2021.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ Convention annuelle avec Soliha Isère Savoie - 2021

Suite à la difficulté pour les habitants de faire aboutir leurs dossiers de rénovation énergétique, notamment ceux de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le copil Tepos a jugé important, en 2020, de veiller à la reprise des permanences de Soliha (association au service de l'habitat) sur le territoire en 2020, pour être au plus proche des ménages.

La proposition est de poursuivre ces permanences en 2021 via une convention d'un montant de 4 000€ contenant :

- Un appui aux actions de repérage et de communication (proposition de contenu de flyer, articles de presse...) d'un montant forfaitaire de 500€.
- 10 permanences d'accueil et d'information de proximité pour les ménages, d'un montant de 300€/permanence, réalisés de manière alternative au Granjou et à Mixages, durant 2h et sur rendez-vous uniquement. Ces permanences participent au repérage des bénéficiaires potentiels d'aides (ménages précaires, logements potentiellement indignes ou insalubres, propriétaires occupants modestes en précarité énergétique...).
- Le suivi d'actions d'un montant forfaitaire de 500€.

Le montage des dossiers d'aides gérés par Soliha (ANAH, Mutuelle Sociale Agricole...) est assuré gratuitement par Soliha dans le cadre des dispositifs et conventions que l'association a en cours avec d'autres organismes.

Le conseil est invité à valider le programme d'actions 2021 et à autoriser le Président à signer la convention 2021 avec Soliha.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ Attribution du marché de collecte des matériaux déposés en apport volontaire

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des matériaux déposés en points d'apport volontaire, une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert par avis d'appel en concurrence en date du 15 décembre 2020 a été lancée en vue de conclure ce marché de service.

1 candidature a été reçue.

Après analyse, la commission d'appel d'offre, réunie le 19 janvier 2021, propose au conseil communautaire d'attribuer le marché à : **Entreprise PAPREC GRAND EST 18, rue Blaise Pascal 69 680 Chassieux**

Lot	Secteur	Coût € H.T./ tournée	Coût de rechargement € H.T/T	Coût € H.T./ tournée supplémentaire
Lot 1 : Multi matériaux	Secteur Monestier semaine Paire	970,00 €	/	970,00 €
	Secteur Monestier semaine Impaire	870,00 €	/	870,00 €
Lot 2 : Multi matériaux	Secteur Mens	970,00 €	/	870,00 €
Lot 3 : Multi matériaux	Secteur Clelles	970,00 €	/	870,00 €
Lot 4 : Verre	Secteur Monestier semaine Paire	800,00 €	12,50 €	700,00 €
Lot 5 : Verre	Secteur Mens	800,00 €	12,50 €	700,00 €
Lot 6 : Verre	Secteur Clelles	800,00 €	12,50 €	700,00 €

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ Capacité réservée pour le projet de l'incinérateur de la coopération sud Isère :

En 2018, dans le cadre du projet de l'incinérateur Sud Isère sous maîtrise d'ouvrage de Grenoble Alpes Métropole, la CCT avait projeté une capacité réservée pour l'usine d'incinération de 2171 tonnes (1709 tonnes d'ordures ménagères, 63 tonnes de refus de tri et 399 tonnes d'encombrants) pour un tonnage total de 155 000 tonnes.

Au vu de la faible baisse des tonnages d'ordures ménagères (-1% en 2020), la création de la déchèterie de Clelles ainsi que le nombre de nouveaux permis de construire (+25% en 2020), il est proposé de revoir les tonnages réservés pour 2030 et de passer à 2700 tonnes réparties comme suit :

- 1900 tonnes d'ordures ménagères,
- 60 tonnes de refus de tri,
- 740 tonnes d'encombrants,

Après réévaluation de l'ensemble des collectivités, l'installation serait d'une capacité de 165 000 tonnes (dont 1,64 % des tonnages pour le Trièves) pour un coût estimé à 3.28 M € H.T pour le Trièves sur un montant de travaux estimé à environ 200 M € H.T.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Prix de vente des composteurs individuels**

Par délibération du 14 septembre 2015, le conseil communautaire, avait fixé le prix de vente des composteurs individuels à 15 € avec un prix d'achat pour la CCT financé à 80% à travers le programme TEP-CV. Compte tenu de la fin de ce programme et des aides à l'achat correspondantes, il est proposé au conseil communautaire de fixer le prix de vente des composteurs à 30 € (prix d'achat 62.94 € TTC) à compter du 1^{er} mars 2021.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques- Convention avec OCAD3E**

OCAD3E est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour mettre en place et financer la filière de traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) provenant des ménages.

Les DEEE sont les gros électroménagers (Réfrigérateurs, cuisinières électriques, ...) et les petits électroménagers (ordinateurs, luminaires, cafetières...).

En signant cette convention, la collectivité perçoit des soutiens financiers, pour les tonnages recyclés et la communication (environ 11 000€ pour 2020).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention relative à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers avec OCAD3E pour la période du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

→ **Adopté à l'unanimité**

✓ **Motion pour le maintien d'un poste de forestier ONF sur le territoire Trièves**

A l'occasion du départ à la retraite de M. C. Naud, forestier en charge des forêts de la commune de Gresse en Vercors, l'ONF annonce qu'elle envisage de supprimer le poste.

A un moment où la nécessité d'agir en faveur de l'environnement, du développement durable, de la préservation des ressources renouvelables et où un plan de 200M€ de soutien à la filière bois pour le reboisement sont actés par le gouvernement, la suppression de ce poste sonne comme une énorme contradiction.

Et la politique de désertification administrative des territoires ruraux continue d'être simplement appliquée.

Le conseil communautaire s'oppose unanimement à cette décision et demande expressément à l'Agence Départementale de l'Isère de l'ONF de nommer un successeur à M. Naud.

Par ce geste, l'ONF reconnaîtrait l'importance capitale des espaces boisés dans le développement économique durable du Trièves

QUESTIONS DIVERSES

Modification du calendrier des conseils communautaires : Le conseil prévu le lundi 29 mars- 18h30 est avancé au samedi 27 mars à 9h00. Il sera consacré au vote des budgets 2021 et au débat autour de la prise de compétence « Mobilités ».

Béatrice VIAL informe le conseil de la **constitution d'un groupe de travail sur les antennes relais** en collaboration avec le PNRV. 8 élus constituent ce groupe de travail composé également de B. Vial, E. Bernard, Nathalie Bonato et Stéphane Loukianoff.

J. Fauconnier invite ce groupe de travail à réfléchir à la charte sur l'implantation des antennes en lien avec le Département (Éric Menduni) et l'opérateur Orange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30